

Epargne Foncière

AU 31 DÉCEMBRE 2015

Epargne Foncière s'est imposée ces dernières années comme une SCPI emblématique du marché en dépassant le symbolique milliard d'euros de capitalisation. Grâce au dynamisme de sa collecte, cette SCPI d'entreprise typée "parisienne" diversifie davantage chaque année son patrimoine.



*Firmin Gillot à Paris
Exemple d'investissement déjà réalisé. Ne constitue pas un engagement quant aux futures acquisitions.*

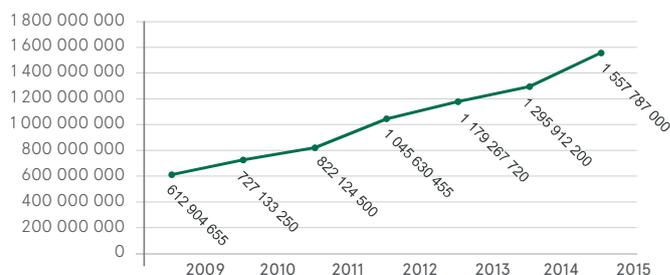
Caractéristiques principales

Date de création	novembre 1968
Capitalisation	1 557 787 000 €
Nombre de parts	2 023 100
Nombre d'associés	28 933
Revenus potentiels	trimestriels
Revenus distribués en 2015	38,52 €* (net de frais de gestion)
Prix de la part	785 € (net de tout autre frais)
Valeur de retrait**	726,12 €
Délai de jouissance	le 1 ^{er} jour du 6 ^e mois suivant le mois de souscription
Durée de placement recommandée	9 ans
Minimum de souscription	1 part
Commission de souscription	7,5 % HT, soit 9 % TTC (incluse dans le prix de souscription)
Commission de gestion	10 % HT, soit 12 % TTC max. des recettes brutes annuelles (produits locatifs et financiers nets)
Commission d'acquisition ou de cession	1,25 % HT, soit 1,50 % TTC max. (i) du prix d'acquisition ou de cession (hors taxes, hors droits et hors frais) de l'actif immobilier, ou, (ii) en cas d'acquisition ou de cession de droits sociaux de sociétés détenant les actifs, de la valeur conventionnelle (hors taxes, hors droits et hors frais) des actifs immobiliers retenue pour le calcul du prix des droits sociaux. (La commission sur les acquisitions ne s'applique pas aux acquisitions consécutives à de nouvelles souscriptions).
Commission de suivi et de pilotage de la réalisation des travaux	3 % HT, soit 3,60 % TTC max. du montant TTC des travaux réalisés

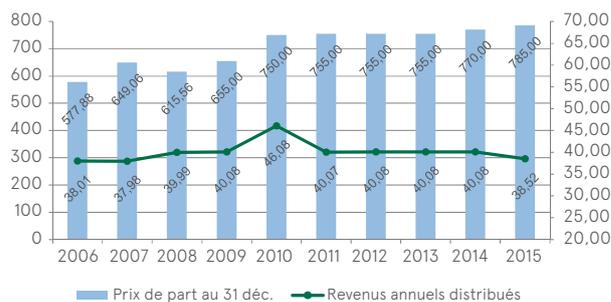
* Dont 13,55 % de revenus non récurrents (plus-values et report à nouveau).

** Les modalités de retrait ou de cession de parts de SCPI sont liées à l'existence ou non d'une contrepartie. De ce fait, la société de gestion ne peut garantir le rachat de parts.

Capitalisation au 31 décembre (en €)



Revenus nets distribués par la SCPI (en €) et prix de part au 31 décembre (en €)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Performances

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Evolution du prix de part	+ 0,05 %	+12,32 %	-5,16 %	+ 6,41 %	+14,50 %	-	+ 0,67 %	-	+ 1,99 %	+ 1,95 %
Taux de distribution sur valeur de marché ⁽¹⁾	6,58 %	6,57 %	6,16 %	6,51 %	7,04 %	5,34 %	5,32 %	5,31 %	5,31 %	5,00 %
TRI 10 ans ⁽²⁾	8,50 %									

La SCPI Epargne Foncière a absorbé la SCPI Multicommerce sur décision de l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2012.

(1) Taux de distribution 2005 à 2011 correspondant au dividende annuel brut versé au titre de l'année n, rapporté au prix de souscription (frais compris) d'une part au 31 décembre de l'année n-1. Changement de méthodologie de calcul pour le taux de distribution 2012 (ne permettant pas une comparaison avec les années précédentes) correspondant au dividende annuel brut avant prélèvement libératoire versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées), rapporté au prix de part acquéreur moyen de l'année n.
(2) TRI net de frais au 31/12/2015, avec à l'entrée le dernier prix de souscription au 31/12/2005, à la sortie la valeur de retrait au 31/12/2015, et les revenus distribués sur la période. Méthodologie ASPIM / Source La Française REM.



Patrimoine

Superficie : 503 898 m²
Nombre de propriétés immobilières : 247
Taux d'occupation financier⁽³⁾ : 85,5 %

Principaux locataires

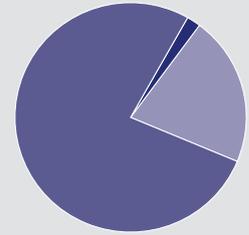
	Loyer annuel	Poids
CASTORAMA FRANCE	2 951 325 €	4 %
CARREFOUR SUPERMARCHES FRANCE*	2 738 870 €	3 %
SONY EUROPE LIMITED	2 624 426 €	3 %
SODEXO	2 028 962 €	2 %
ALSTOM TRANSPORT	1 903 295 €	2 %
MICHELIN	1 717 373 €	2 %
MONOPRIX EXPLOITATION	1 666 535 €	2 %
BNP PARIBAS	1 489 250 €	2 %
C.A.T.	1 357 285 €	2 %
DISTRIBUTION CASINO FRANCE	1 320 828 €	2 %

* 11 actifs

(3) Le taux d'occupation financier (TOF) se détermine par la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés ainsi que des indemnités compensatrices de loyers par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait loué.

Types de locaux (valeur vénale)

Bureaux : 77 %
 Activités et entrepôts : 2 %
 Commerces : 21 %



Répartition géographique des loyers

	Nombre de locataires	Montant de loyer	% de loyer
Paris	166	22 659 405 €	26 %
Région parisienne	169	41 328 418 €	46 %
Autres Régions	253	24 006 568 €	27 %
Allemagne	19	837 477 €	1 %
Total	607	88 831 868 €	100 %



Exemple d'investissement 2015

Adresse : Le Prisme à Boulogne-Billancourt (92)

Date d'acquisition : 1^{er} trimestre 2015

Quote-part SCPI : 47 %

Surface : +10 000 m²

Locataire : Multi locataires dont Alcatel Lucent

Exemple d'investissement déjà réalisé.

Ne constitue pas un engagement quant aux futures acquisitions.

La SCPI Epargne Foncière est destinée à tous types d'investisseurs.

Avant toute souscription, vous devez prendre connaissance des documents légaux (note d'informations et statuts, bulletins trimestriels, rapports annuels) disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site Internet www.lafrancaise-group.com.

Risques associés

Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale recommandée par la Société de gestion est de 9 ans. Comme tout investissement, l'immobilier physique (bureaux, locaux d'activités, entrepôts, commerces) présente des risques, absence de rentabilité potentielle ou perte de valeur, qui peuvent toutefois être atténuées par la diversification immobilière et locative du portefeuille de la SCPI ; cet objectif n'étant pas garanti.

La SCPI n'étant pas un produit coté, elle présente une liquidité moindre comparée aux actifs fi-

nciers. Les conditions de cession (délais, prix) peuvent ainsi varier en fonction de l'évolution à la hausse comme à la baisse du marché de l'immobilier et du marché des parts de SCPI.

La rentabilité d'un placement en parts de SCPI est de manière générale fonction :

- des dividendes potentiels ou éventuels qui vous seront versés. Ceux-ci dépendent des conditions de location des immeubles, et peuvent évoluer de manière aléatoire en fonction de la conjoncture économique et immobilière (taux d'occupation, niveau de loyers) sur la durée totale du placement,

- du montant de capital que vous percevrez, soit lors de la revente de vos parts ou le cas échéant de la liquidation de la SCPI. Ce montant n'est pas garanti et dépendra de l'évolution du marché de l'immobilier sur la durée totale du placement.

La SCPI comporte un risque de perte en capital et le montant du capital investi n'est pas garanti.

Les SCPI peuvent recourir à l'endettement à hauteur de 15 % maximum de la capitalisation de la SCPI concernée appréciée au 31 décembre de l'année qui précède.

La note d'information d'Epargne Foncière a reçu le visa AMF : SCPI n° 14-20, en date du 08 août 2014. Elle est disponible gratuitement auprès de la société de gestion. Une notice a été publiée aux BALO n° 101 du 22 août 2014, n°154 du 24 décembre 2014, n°42 du 8 avril 2015 et n°155 du 28 décembre 2015.

La société de gestion de portefeuille La Française Real Estate Managers a reçu l'agrément AMF N° GP-07000038 du 26 juin 2007 et l'agrément AIFM du 24/06/2014 au titre de la directive 2011/61/UE (www.amf-france.org).

Conformément à l'article 314-76 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit auprès de son conseiller.